

Fiche

Dans les circonstances exceptionnelles qui président à la convocation des États généraux pour le 5 mai 1789, c'est tout le peuple du royaume de France qui s'attelle à la rédaction de documents dont l'étude permet de jeter un éclairage presque complet sur l'état du royaume à la veille de la Révolution et sur les aspirations des Français qui en sont les auteurs.

I. La rédaction des cahiers

- Rédigés à la demande du roi Louis XVI en vue des états généraux du 5 mai 1789, où ils devaient servir de documents de travail, les cahiers de doléances (du verbe latin *dolere*, qui signifie « se plaindre ») rassemblent les plaintes et les vœux du peuple de France.

Rédigés entre février et mars 1789, ils constituent des documents extraordinaires pour la connaissance de la France de cette époque, notamment de sa société. En théorie, c'est l'occasion pour chaque habitant du royaume, quelle que soit sa condition, d'exprimer ses plaintes directement au roi.

- **Ces cahiers de doléances ont été rédigés par ordre et par bailliage** (ou sénéchaussée dans le sud du royaume, une circonscription administrative et judiciaire de l'Ancien Régime, aux limites pas toujours bien définies). Ainsi, dans chaque paroisse, on a rédigé un cahier pour la noblesse, un cahier pour le clergé et un cahier pour le tiers état. Chaque ordre a ensuite élu des représentants qui se sont rendus au bailliage, où les cahiers de paroisse ont été centralisés et synthétisés en un cahier de bailliage pour chaque ordre. Ce sont ces cahiers de bailliage qui ont ensuite été envoyés à Paris, pour les états généraux.

II. Les cahiers des trois ordres

- **Les cahiers du clergé contiennent bon nombre de revendications assez critiques envers l'ordre établi.** Le bas clergé (par opposition au haut clergé, évêques et abbés) demande notamment que les évêques ne détiennent pas plus d'un évêché, et que des ecclésiastiques non nobles puissent prétendre à cette charge. Souvent, les cahiers du clergé montrent même **une certaine ouverture fiscale**, se disant prêts à abandonner tout ou partie des privilèges fiscaux de l'Église. En revanche, ils ne montrent **aucune tendance à la tolérance religieuse, notamment envers les protestants.**

- **Les cahiers de la noblesse** constituent peut-être la plus grande surprise : ils sont, pour la plupart, **d'inspiration très libérale**, et montrent que les nobles sont **prêts à abandonner certains de leurs privilèges fiscaux**. Leurs rédacteurs sont en effet souvent issus de la « petite noblesse », pas toujours fortunée. Ils sont également sensibles aux idées des Lumières, qui ont profondément pénétré les milieux les plus cultivés de la société française.

- Les cahiers du tiers état ont surtout été rédigés par et pour la bourgeoisie. Sans grande surprise, **ils s'attaquent aux privilèges — surtout fiscaux — détenus par les deux premiers ordres, clergé et noblesse.** Ils demandent souvent à ce que la représentation du tiers état aux états généraux soit doublée et le vote effectué par tête : on votait en effet par ordre, et l'addition des voix du clergé et de la noblesse pouvait bloquer toute tentative de réforme ; la revendication d'une meilleure représentation du tiers état et du vote par tête était donc stratégique ! Le tiers état demande également **l'abolition des signes anciens de la féodalité (droits seigneuriaux tels les droits de chasse, de pêche, les banalités, les corvées), de la dîme versée au clergé et de l'empilement invraisemblable des taxes et impôts royaux (taille, capitation, vingtièmes, traites, aides).** En retour, un nouveau système fiscal est bien souvent proposé, portant indistinctement sur les citoyens des trois ordres.